



Bruxelles, le 20 janvier 2021  
(OR. en)

5149/21

**LIMITE**

**CFSP/PESC 12**  
**COPS 4**  
**CLIMA 5**  
**DEVGEN 2**  
**ENV 12**  
**ONU 2**  
**RELEX 6**

**NOTE**

---

Origine:	Comité politique et de sécurité
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique - Mise en œuvre de la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe

---

- 1) Lors de sa réunion du 20 janvier 2021, le COPS a examiné le projet de conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique, dont le texte figure dans le document WK 753/21, et n'a pas pu dégager d'accord sur les questions en suspens, notamment aux points 10 et 12.
- 2) Le Comité des représentants permanents est invité à trouver un accord sur les questions en suspens afin que le projet de conclusions du Conseil puisse être transmis au Conseil des affaires étrangères du 25 janvier 2021 pour approbation.

PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL

DIPLOMATIE CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE - MISE EN ŒUVRE DE LA  
DIMENSION EXTERIEURE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

1. Le changement climatique représente une menace existentielle pour l'humanité. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) décrivent toujours une trajectoire non durable, malgré les réductions d'émissions à court terme dues à l'impact de la pandémie de COVID-19. L'action mondiale pour le climat reste en deçà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs à long terme de l'accord de Paris et, partant, du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'UE fait preuve d'initiative et donne l'exemple: guidée par la science, elle a renforcé ses engagements intérieurs, en adoptant l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 et en renforçant son objectif à court terme de réduction des émissions de GES - le portant à au moins 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990 - et, partant, la contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE. L'UE mettra en œuvre ses objectifs ambitieux dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. Toutefois, étant donné que la part de l'UE dans les émissions mondiales est de 8 % et que cette part est décroissante, une politique intérieure ambitieuse ne suffira pas. Le Conseil appelle de ses vœux une action mondiale urgente, collective et décisive afin de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels en réponse à l'urgence climatique, et invite le haut représentant et la Commission à renforcer, en étroite coopération avec les États membres, les diplomaties climatique et énergétique de l'UE afin que s'opère la transition mondiale vers la neutralité climatique, tout en assurant la résilience et la compétitivité de l'UE dans un environnement en mutation sur le plan sécuritaire et géopolitique.
2. L'accord de Paris offre le cadre multilatéral indispensable pour orienter l'action mondiale pour le climat. L'UE invite toutes les parties à relever le niveau d'ambition et à accroître la clarté, la transparence et la compréhension de leurs CDN, ainsi qu'à communiquer leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre bien avant la 26<sup>e</sup> conférence des parties (COP 26) qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021.

3. L'UE se félicite des engagements pris récemment en matière de neutralité climatique et de neutralité carbone pour le milieu du siècle, notamment par les économies majeures, ainsi que de ceux qui ont été formulés lors du récent sommet de 2020 sur l'ambition climatique organisé par les Nations unies, la France et le Royaume-Uni, en partenariat avec l'Italie et le Chili. L'UE invite tous les pays à élaborer des trajectoires, des objectifs et des politiques à court et moyen terme ambitieux et détaillés qui s'alignent sur leurs objectifs à long terme, de manière à adresser des signaux clairs aux citoyens, aux acteurs politiques et aux entreprises. L'UE demande instamment à tous les pays d'aligner également leurs stratégies en matière de promotion des échanges, de finance, d'aide et d'investissements étrangers sur leurs engagements climatiques nationaux et sur ceux qu'ils ont pris en vertu de l'accord de Paris, et de mettre en place, dans le contexte de la crise de la COVID-19, des politiques de relance économique durables et prenant en considération la question du climat, lesquelles constituent un élément important d'une stratégie de croissance durable et un investissement immédiat dans une transition à l'épreuve du changement climatique, inclusive et juste. L'UE soutiendra la mise en œuvre des stratégies à long terme et des CDN et se félicite du travail accompli par les initiatives pertinentes, telles que le partenariat CDN. L'UE œuvrera, de façon prioritaire, avec les économies du G20 et d'autres économies majeures qui ne font pas partie de l'UE en faveur des efforts d'atténuation du changement climatique, et elle est prête à se rallier à des alliances et des partenariats ambitieux et à haut niveau. Dans ce contexte, l'UE insiste sur la nécessité d'une ratification de l'accord de Paris par tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, se félicite de l'intention déclarée de la nouvelle administration américaine de réintégrer l'accord de Paris et de préparer une CDN ambitieuse actualisée sur la voie de la neutralité climatique, et se réjouit de la revitalisation du Conseil de l'énergie UE/États-Unis, dans le cadre duquel une attention accrue serait portée à la transition énergétique et à l'action pour le climat.

4. Le Conseil est conscient que le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris l'appauvrissement de la biodiversité et la perte de surfaces forestières, constituent une menace pour la stabilité et la sécurité internationales, qui renforce les risques de catastrophes et accroît les pressions sur les écosystèmes, pose des problèmes pour la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et en eau, et provoque des conflits locaux et régionaux, tout en exacerbant les risques de déplacement de populations, constituant ainsi un facteur majeur en matière de besoins humanitaires ainsi qu'une menace pour la jouissance effective des droits de l'homme. L'adaptation et la résilience au changement climatique et à la dégradation de l'environnement constituent une question prioritaire et, dans certains cas, une question de survie, en particulier pour les communautés et pays fragiles et vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. L'UE continuera de soutenir ceux qui en ont le plus besoin, en cherchant à limiter et à gérer le risque de pertes et de dégradation supplémentaires au moyen d'un soutien politique, d'un financement et d'un échange de bonnes pratiques, promouvant, notamment, des solutions fondées sur la nature. L'UE se félicite, à cet égard, du sommet sur l'adaptation au changement climatique organisé en 2021 par les Pays-Bas. La politique étrangère et de sécurité de l'UE et des États membres tiendra systématiquement compte des facteurs et des risques pour le climat et l'environnement, et veillera à la collaboration avec les partenaires, notamment les Nations unies, pour élaborer des mesures de prévention des conflits, telles que des systèmes d'alerte précoce, et soutenir les instruments internationaux pertinents, tels que le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Le Conseil réaffirme qu'il est nécessaire de renforcer et d'intégrer les travaux sur le lien entre le climat et la sécurité, notamment à l'appui des activités des Nations unies, y compris les travaux menés avec les organisations régionales et au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, et en particulier avec le nouveau groupe informel d'experts des États membres du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité, dont l'Irlande assure la coprésidence en 2021, en s'appuyant sur le débat consacré à cette thématique qui s'est tenu au Conseil de sécurité en juillet 2020 et sur le mécanisme de sécurité climatique, tout en intégrant cette question, le cas échéant, dans les résolutions de celui-ci.

5. Le Conseil réaffirme l'importance que revêtent les questions environnementales et le changement climatique pour la sécurité et la défense, et se félicite du document intitulé *Climate Change and Defence Roadmap: EU Actions addressing the links between climate change and defence, including in the context of the Common Security and Defence Policy, contributing to the wider climate and security nexus* ("Feuille de route sur le changement climatique et la défense: actions de l'UE portant sur les liens entre le changement climatique et la défense, y compris dans le contexte de la politique de sécurité et de défense commune, qui participent au lien entre le climat et la sécurité au sens large"). Tout en maintenant l'efficacité opérationnelle comme principe directeur, le Conseil invite les services compétents à faire avancer, en soutien aux États membres et en étroite coopération avec eux, les actions recensées dans la feuille de route au regard des domaines clés que sont la dimension opérationnelle, le développement des capacités civiles et militaires, et le multilatéralisme et les partenariats, notamment pour ce qui est de relever les défis technologiques, ainsi qu'en matière de prévention et de recyclage des déchets. Il convient d'étudier les possibilités d'une intensification de la coopération avec les organisations internationales et les partenariats multilatéraux, tels que le système des Nations unies, l'OTAN, l'OSCE et l'Union africaine, ainsi qu'avec les pays partenaires, conformément au cadre institutionnel de l'UE et dans le plein respect de l'autonomie décisionnelle de l'UE.
6. L'UE et ses États membres confirment qu'ils sont toujours résolus à accroître encore la mobilisation de fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique à l'échelle internationale, dans le cadre de l'objectif collectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars dès 2020 et jusqu'en 2025. Le Conseil note, dans ce contexte, que l'UE est déjà le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique, puisque depuis 2013, elle a doublé sa contribution, la portant à 23,2 milliards d'euros en 2019, tout en continuant à consacrer une part importante et croissante de ses instruments de financement extérieur à des domaines liés à l'action pour le climat, en particulier par l'intermédiaire de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale. L'UE et ses États membres engagent tous les pays développés, ainsi que les autres parties en mesure de le faire, y compris les institutions financières internationales et les banques de développement, à renforcer leurs contributions propres, en soulignant l'importance d'un financement accru pour l'adaptation, ainsi que la transparence dans la mise en œuvre et l'évaluation continue de l'efficacité des fonds apportés. L'UE relève dans ce contexte la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreux pays en développement, qui devront renforcer leur résilience au changement climatique tout en étant aux prises avec l'endettement.

7. Le Conseil note le rôle très important des pratiques en matière de finance durable pour stimuler la transition économique et énergétique vers la neutralité climatique et la résilience au changement climatique. L'UE soutiendra l'adoption de ces pratiques à l'échelle mondiale et favorisera la cohérence avec la taxinomie des activités durables de l'UE, en particulier par l'intermédiaire de la plateforme internationale sur la finance durable, afin d'éviter les verrouillages technologiques non durables et les actifs délaissés, et se félicite des initiatives pertinentes telles que la coalition des ministres des finances pour l'action climatique. L'UE et ses États membres encourageront l'alignement des institutions financières internationales, y compris des banques de développement, sur les objectifs de l'accord de Paris, en s'inspirant de la politique de prêt dans le secteur de l'énergie et de la feuille de route en matière de climat de la Banque européenne d'investissement, en vue d'aider les pays à mener une relance verte, ainsi qu'en mobilisant des investissements privés durables. L'UE encourage également les systèmes de financement des exportations des partenaires à contribuer à la transition vers la neutralité climatique.
8. Le Conseil attend avec intérêt une proposition de la Commission relative à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, destiné à garantir l'intégrité environnementale des politiques de l'UE et à éviter les fuites de carbone d'une manière qui soit compatible avec les règles de l'OMC. L'UE note l'intérêt qu'il y a à développer les marchés nationaux et internationaux du carbone, comme moyen de réduire avec un bon rapport coût-efficacité les émissions mondiales de gaz à effet de serre.
9. La transition du secteur de l'énergie, lequel est responsable de plus des deux tiers des émissions mondiales de GES, occupe une place déterminante dans les efforts à fournir pour atteindre la neutralité climatique. La diplomatie énergétique de l'UE aura pour objectif principal d'accélérer la transition énergétique mondiale, tout en garantissant l'accessibilité, en protégeant l'environnement et en atteignant les objectifs de développement durable. À cette fin, étant donné qu'il est nécessaire d'évoluer rapidement vers la neutralité climatique, la diplomatie énergétique de l'UE favorisera l'efficacité énergétique, le déploiement de technologies sûres et durables à faibles émissions de carbone, le recours accru aux énergies renouvelables et leur intégration dans les systèmes, y compris par l'augmentation des interconnexions, et les normes les plus élevées en matière d'environnement, de sûreté nucléaire et de transparence. Le Conseil appelle également à approfondir encore la coopération internationale en ce qui concerne l'hydrogène, en particulier pour intensifier les efforts visant à produire de l'hydrogène renouvelable et à en permettre l'importation.

10. La diplomatie énergétique de l'UE découragera tous les nouveaux investissements dans des projets d'infrastructures énergétiques basés sur les combustibles fossiles mis en œuvre dans des pays tiers, à moins que ceux-ci respectent en tous points une trajectoire de neutralité climatique ambitieuse et clairement définie conformément aux objectifs à long terme de l'accord de Paris et aux meilleures données scientifiques disponibles. [L'UE appelle à une suppression progressive à l'échelle mondiale, selon un calendrier clair, des subventions aux combustibles fossiles dommageables pour l'environnement, l'accent étant mis sur la nécessité de l'innovation et du développement technologiques, ainsi qu'à une transformation résolue et juste à l'échelle mondiale sur la voie de la neutralité climatique, comprenant une suppression progressive de l'utilisation du charbon sans recours à la technologie de capture et de stockage du carbone dans le secteur de la production d'énergie et, dans un premier temps, la cessation immédiate de tout financement de nouvelles infrastructures du charbon dans des pays tiers. L'UE contribuera à développer, et soutiendra, des initiatives internationales visant à concrétiser et à mettre en avant les possibilités économiques qu'offre une transition juste impliquant l'abandon, sur la voie de la neutralité climatique, de l'utilisation du charbon sans recours à la technologie de capture et de stockage du carbone, en se mobilisant en particulier dans le cadre de la campagne en faveur de la transition énergétique menée par la présidence de la COP 26 et en examinant les possibilités de tenir de nouveaux débats à haut niveau en vue des sommets mondiaux à venir.] L'UE soutiendra les efforts déployés au niveau international pour réduire l'incidence des infrastructures existantes liées aux combustibles fossiles sur le plan environnemental et en ce qui concerne les émissions de GES, y compris les émissions autres que le CO<sub>2</sub>, telles que le carbone noir. Le Conseil souligne dans ce contexte la nécessité d'atténuer l'impact du changement climatique dans la région arctique, qui est particulièrement touchée. Par ailleurs, l'UE mènera, en priorité, des initiatives internationales visant à réduire les émissions de méthane, conformément à la récente stratégie de la Commission relative au méthane, en s'appuyant sur les capacités inégalées de l'UE en matière d'observation spatiale, en mettant l'accent sur les partenariats internationaux et en encourageant la participation à l'observatoire international des émissions de méthane afin de renforcer le mesurage, la notification et la vérification à l'échelle mondiale.

11. Le Conseil est conscient du fait que la transition énergétique, réalisée au rythme requis, aura une incidence considérable sur les sociétés, les économies et la géopolitique au niveau mondial, en transformant les structures économiques et commerciales existantes. Si la transition est une occasion de passer à une croissance durable et de créer de nouveaux emplois et qu'elle profitera, à terme, à tous les pays, elle pourrait, à moyen terme, avoir des effets négatifs sur certains d'entre eux, notamment ceux qui dépendent de l'exportation de combustibles fossiles, y compris dans le voisinage élargi de l'UE. La politique étrangère et l'action extérieure de l'UE et des États membres devront anticiper ces défis géopolitiques et en matière de sécurité en promouvant et en soutenant l'élaboration de plans de diversification économique et énergétique qui soient socialement justes, ainsi qu'en fournissant, le cas échéant, un soutien ciblé aux pays les plus touchés afin d'accompagner la transformation de leurs économies. L'UE partagera son expérience en ce qui concerne la mise en œuvre d'une transition énergétique socialement juste et inclusive qui ne laisse personne de côté, notamment au moyen d'outils tels que l'initiative pour les régions charbonnières en transition, qui soutiennent les communautés touchées par l'abandon du charbon, et le mécanisme pour une transition juste.

12. [La diplomatie énergétique de l'UE a un rôle essentiel à jouer dans le maintien et le renforcement de la sécurité et de la résilience énergétiques de l'UE et de nos partenaires. Le Conseil est conscient du fait que la nature même de la sécurité énergétique évolue: il ne s'agit plus de se préoccuper d'accéder à des combustibles fossiles à des prix abordables provenant de marchés volatils, mais d'assurer l'accès aux matières premières et technologies critiques nécessaires à la transition énergétique, tout en évitant de créer de nouvelles dépendances, ainsi qu'en veillant à la résilience des chaînes d'approvisionnement, à la cybersécurité et à la protection et à l'adaptation au changement climatique de toutes les infrastructures, et en particulier de celles jugées "critiques". Sur la voie d'un monde décarboné, la diplomatie énergétique de l'UE assurera la sécurité et la résilience énergétiques en promouvant des marchés mondiaux ouverts, transparents, bien réglementés, liquides et fondés sur des règles, qui garantissent une diversité de fournisseurs et de sources, ainsi qu'en favorisant l'utilisation de l'euro dans les transactions des marchés de l'énergie. Dans ce contexte, le Conseil a rappelé que, dans ses conclusions des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020, le Conseil européen était convenu que parvenir à une autonomie stratégique tout en préservant une économie ouverte était un objectif clé de l'Union. D'autre part, dans ses conclusions du 16 novembre 2020 intitulées "Une relance au service de la transition vers une industrie européenne plus dynamique, résiliente et compétitive", le Conseil a rappelé qu'il s'agissait notamment de recenser et de réduire les dépendances stratégiques et d'accroître la résilience dans les écosystèmes industriels les plus sensibles et dans des domaines spécifiques, tels que l'énergie, entre autres. Dans ce contexte, l'UE renforcera sa capacité à coopérer avec des partenaires afin de sauvegarder ses valeurs et ses intérêts. Le Conseil rappelle également l'importance de la sûreté nucléaire et l'étude actuellement menée par la Commission sur les mesures susceptibles d'empêcher les importations commerciales d'électricité en provenance d'installations nucléaires de pays tiers qui ne respectent pas les niveaux de sûreté reconnus par l'UE.]

13. L'UE veillera à ce que sa politique commerciale et ses accord commerciaux soient cohérents avec ses ambitions en matière de climat. Le Conseil prend acte du fait que la Commission a proposé, dans le cadre de sa communication de décembre 2019 sur le pacte vert pour l'Europe, de faire du respect de l'accord de Paris un élément essentiel de tous les accords commerciaux globaux futurs. Le Conseil se félicite de l'initiative prise par la Commission dans le contexte de l'OMC visant à faire en sorte que les règles commerciales multilatérales soutiennent la transition mondiale vers une économie neutre pour le climat et résiliente. L'UE s'efforcera de garantir des échanges non faussés et des investissements pour les entreprises de l'UE actives dans des pays tiers, des conditions de concurrence équitables et un accès équitable aux ressources et aux technologies vertes, notant le rôle important des alliances industrielles. Afin de garantir l'avance de l'UE dans le domaine des technologies vertes, l'action extérieure de l'UE sera axée sur des partenariats de recherche bilatéraux et stratégiques avec les chefs de file en matière de technologies, ainsi que sur la coopération dans le cadre d'enceintes mondiales telles que Mission Innovation et la conférence ministérielle sur l'énergie propre, tout en soutenant l'adoption des normes énergétiques de l'UE à l'échelle mondiale.

14. L'UE utilisera tous les instruments et toutes les options dont elle dispose pour défendre ses intérêts, y compris la souveraineté et les droits souverains des États membres de développer leurs ressources naturelles conformément au droit international, et elle protégera la capacité de l'UE et des États membres de prendre des décisions souveraines en matière de politique énergétique, en s'opposant à l'ingérence de pays tiers et à la coercition économique, tout en s'efforçant de parvenir à un recours plus efficace et plus coordonné aux mesures restrictives. Le Conseil rappelle que l'investissement direct étranger dans les infrastructures énergétiques de l'UE doit respecter l'intégrité du marché intérieur de l'UE et ne devrait pas porter atteinte à la sécurité de l'UE, à ses intérêts stratégiques et aux objectifs de son action pour le climat. La diplomatie de l'UE intensifiera les efforts visant à lutter contre les campagnes de désinformation cherchant à décourager la transition énergétique, au sein de l'UE et dans le monde. L'UE et ses États membres continueront de soutenir l'adoption de l'acquis, des règles et des normes de l'UE dans le domaine de l'énergie, ainsi que la poursuite de l'intégration et de l'interconnexion du marché de l'énergie, conformément au pacte vert pour l'Europe, en particulier dans le voisinage de l'UE et notamment en Méditerranée orientale. L'UE soutiendra les ambitions et les efforts des pays du voisinage méridional, des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental pour ce qui est de relever les défis environnementaux, climatiques et énergétiques. Le Conseil se félicite, dans ce contexte, de la communication conjointe sur la politique du Partenariat oriental au-delà de 2020 et de la déclaration relative au programme environnemental pour les Balkans occidentaux, et il attend avec intérêt la communication à venir sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional, conformément à la dimension internationale du pacte vert pour l'Europe. Le Conseil souligne également qu'il importe d'achever dès que possible le processus de modification du traité instituant la Communauté de l'énergie.

15. Le Conseil souligne l'importance que revêtent des structures multilatérales et des mécanismes de gouvernance efficaces à l'appui des diplomaties climatique et énergétique de l'UE, et prend note du rôle de premier plan joué par le G7 et le G20, saluant l'intention du Royaume-Uni et de l'Italie - également en tant que coorganisateurs de la COP 26 - de faire de l'action pour le climat et de la transition énergétique des thèmes centraux de leurs présidences. Le Conseil insiste sur la nécessité que la réunion ministérielle conjointe du G20 sur le climat et l'énergie parvienne à des conclusions ambitieuses, qui serviront de contribution au sommet des dirigeants du G20 prévu à Rome en octobre 2021. La diplomatie énergétique de l'UE soutiendra les processus de réforme et de modernisation des organisations, organes et initiatives internationaux en matière d'énergie en vue de mener une transition énergétique inclusive à l'échelle mondiale conformément aux objectifs de l'accord de Paris, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de faire progresser d'urgence les négociations sur la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie. L'UE redoublera d'efforts pour veiller à être représentée de manière adéquate au sein des organes de décision de ces organisations multilatérales, visera à réduire la fragmentation des approches et appuiera les demandes d'analyses et de scénarios en vue de maximiser leur contribution aux objectifs de neutralité climatique. L'UE salue l'initiative, qui intervient au moment opportun, de l'Assemblée générale des Nations unies visant à organiser un dialogue de haut niveau sur l'énergie au niveau des chefs d'État ou de gouvernement en septembre 2021.
16. L'accès universel à une énergie sûre, fiable, durable et abordable reste fondamental pour éradiquer la pauvreté et essentiel pour mettre en œuvre le programme 2030. L'UE continuera à lutter contre la précarité énergétique, en s'appuyant, lorsque cela est possible, sur l'approche de l'"équipe d'Europe", conformément aux objectifs climatiques et en matière de transition énergétique et aux modalités énoncées dans les conclusions du Conseil sur l'énergie et le développement (2018). À titre d'action prioritaire, l'UE collaborera avec les partenaires africains, conformément à la communication conjointe intitulée "Vers une stratégie globale avec l'Afrique", et définira une approche stratégique et coordonnée concernant le partenariat énergétique avec l'Afrique, en lançant une initiative Union africaine-UE intitulée "Énergie verte", qui devrait soutenir l'ambition d'un accès universel à l'énergie durable en Afrique, et en lançant l'initiative intitulée "NaturAfrica" afin de promouvoir la conservation de la nature, d'accroître les possibilités d'emploi et de contribuer à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la perte de biodiversité en Afrique. L'UE contribuera également à accélérer la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte.

17. La poursuite cohérente des objectifs de politique extérieure dans tous les domaines sectoriels pertinents est essentielle au succès du pacte vert pour l'Europe. Le Conseil note, en particulier, les liens intrinsèques qui existent entre les actions internationales menées en matière de climat et d'environnement. Étant donné que l'extraction et la transformation des ressources au niveau mondial, y compris l'énergie, sont à l'origine de la moitié des émissions de GES et de plus de 90 % de la perte de biodiversité, le Conseil appelle à redoubler d'efforts pour limiter les émissions dans ces secteurs par l'action politique ou l'innovation, conformément aux principes de l'économie circulaire. L'UE appelle par ailleurs à la mise en place, à l'issue de la quinzième conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020 visant à arrêter et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité. Le Conseil note en particulier que le changement climatique, la dégradation des océans et des eaux douces, la déforestation et la perte de biodiversité sont étroitement liés. L'UE et les États membres s'attaqueront d'urgence à ces questions et rappellent la nécessité d'une coopération plus étroite et de synergies renforcées sur les questions liées à la biodiversité, aux océans et au climat entre les initiatives et conventions de l'ONU en la matière et avec d'autres processus internationaux et régionaux. Le Conseil constate qu'une approche globale concernant les défis liés à l'eau, y compris des synergies entre les diplomaties climatique, énergétique et de l'eau, s'impose. Le Conseil se félicite de la proposition de la Commission relative à une Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources, qui contribuerait de manière notable à réaliser les objectifs de l'accord de Paris et à inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité.
18. L'UE et les États membres mettront en œuvre les présentes conclusions en continuant à adopter des approches sur mesure conformément aux dernières conclusions en date du Conseil sur la diplomatie climatique (2020). En outre, le Conseil invite la Commission et le haut représentant à élaborer, d'ici la fin de 2021, une nouvelle stratégie sur la coopération internationale en matière d'énergie, conformément aux objectifs énoncés ci-dessus et en tenant compte des spécificités de régions et pays particuliers, tout en promouvant des partenariats énergétiques, et en développant la coopération régionale en matière énergétique, particulièrement dans le voisinage de l'UE.

19. Le Conseil se félicite de l'intégration effective, en tant que question centrale, de l'action pour le climat dans un certain nombre de déclarations bilatérales et multilatérales au cours de l'année 2020, par exemple dans le récent communiqué conjoint de la réunion ministérielle informelle UE-ALC. L'UE œuvrera collectivement pour continuer à mener l'action pour le climat et la transition énergétique, tout en assurant une relance verte dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en tant qu'objectif commun du programme international pour 2021, notamment au moyen d'une coopération multilatérale et de réunions des banques de développement et des institutions financières internationales, de manière à contribuer à la réussite de l'événement préalable à la COP 26 qui se tiendra à Milan en septembre 2021, en vue d'une issue aussi ambitieuse que possible de la COP 26. Par ailleurs, l'UE continuera à faire figurer l'action pour le climat et la transition énergétique au premier rang des priorités de sa coopération bilatérale avec les pays tiers, en mettant l'accent sur le voisinage de l'UE, ainsi qu'avec les producteurs et fournisseurs de combustibles fossiles. Le Conseil réaffirme qu'il doit être systématiquement tenu compte des droits de l'homme dans l'action pour le climat et dans la diplomatie énergétique. Dans ce contexte, l'UE continuera de soutenir, promouvoir et protéger l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes. Le Conseil insiste également sur l'importance de faire davantage entendre la voix des jeunes générations et de renforcer leur participation aux politiques et pratiques liées au climat, à l'énergie et à l'environnement, et salue la tenue de l'événement "YouthforClimate: driving ambition" (YouthforClimate: fixer le cap de l'ambition), qui sera organisé par l'Italie en septembre 2021.
20. Le Conseil invite le haut représentant et la Commission à renforcer davantage la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe, à mettre à disposition des capacités adéquates et à intensifier, conjointement avec les États membres, la coordination et l'échange d'informations par l'intermédiaire, entre autres, du réseau de diplomatie écologique de l'UE et du groupe d'experts en matière de diplomatie énergétique. Dans la perspective de la COP 26, les délégations de l'UE et les ambassades des États membres renforceront leurs actions de sensibilisation et leur coopération dans le cadre d'une approche de l'"équipe d'Europe", ce qui fera mieux connaître l'engagement et le rôle moteur de l'UE dans ce domaine. Le Conseil est conscient de l'importance de dresser régulièrement des bilans et d'établir des rapports dans le domaine de la diplomatie climatique et énergétique, en mettant en évidence les résultats et les initiatives concrètes, y compris dans le cadre du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.
21. Le Conseil reviendra sur la question de la diplomatie climatique avant la tenue de la COP 26.